

Commission crustacés

Saint-Vaast, 25/01/2020

Etaient présents

Membres et Nouveaux Pêcheurs

Patric BERTOT – CA
Frédéric DUBOST – CH
Pascal JEAN – EC
Félix LEBLOND – EC
Alexandre LECOURTOIS – CA
Eric LEGUELINEL – GR
Antonin MARIE – GR
Sylvain PERROTTE – SV
Roland QUARANTE – OC
Tanguy SIMONNET – EC
Pascal THEVENIN – GR
William THOMAS – GR
Gérard THOMINE – CH
Romain MARIE
Christophe APPOURCHAUX

Autres personnes

Véronique LEGRAND
Lucile AUMONT
Julie LEGLINEL
Géraldine LAISNE
Fanchon VARENNE
Muriel SICARD
Sylvain GUILLARD
Guy MAUGER
Jacky DUVAL
Adrien TEXIER

Excusés : P. CAUCHOIS, N. LEHOT, Ludovic GUILLARD

Ordre du jour :

- Accueil et Information des nouveaux licenciés
- Point d'organisation de la pêche
 - Etat de la ressource
 - Propositions de mesures
- Informations
 - Programme RECCRU
 - Natura 2000 en mer
- Calendrier des réunions
- Questions diverses

Accueil et information des nouveaux licenciés

On constate que depuis 2012, de moins en moins de demandes de 1ères installations et elles sont surtout en Manche Ouest.

Différents points d'informations sont explicités en détail :

- le statut de la licence de pêche,
- la réglementation de la pêche des crustacés et les engagements pour la gestion de la pêche : le nombre limité de casiers, les tailles réglementaires,
- les déclarations de captures sur fiches de pêche et logbook,
- comment obtenir d'autres licences de pêche avec la déclaration de projet, ou des Autorisations délivrée par l'Etat AEP et ANP, le dossier de demande de PME
- la valorisation du Homard avec l'ecolabel,

- les zones de cohabitation existantes...
- Les enquêtes Valpena sur la fréquentation mensuelle des zones de pêches
- les aspects économiques et sociaux : achat et financement de navire, caisse intempérie, mutuelle, formation de matelot), les CPO (taxe professionnelle), la sécurité du navire avec le DUP ..., prélèvement à la source, le permis d'armement, le portail du marin, de l'amateur.

Valorisation de la pêche

Le label MSC pour le homard est en place ; pour en profiter il faut s'adresser à NFM. L'ensemble des membres de la commission s'accorde à dire que cela représente beaucoup de travail depuis l'arrêt des élastiques et la mise en place des colsons avec étiquette. La question se pose de savoir s'il y a une réelle plus-value mais ce label est reconnu pour présenter un intérêt pour la communication et pour se démarquer du homard breton.

Points d'organisation de la pêche

Etat de la ressource

Sentiments des pêcheurs

Le homard est en déclin depuis 3 ans : 2014-2015 étaient des années exceptionnelles mais depuis il y a une chute.

La structure de taille semble diminuer pour l'Est-Cotentin mais pas pour le Nord-Cotentin.

Le tourteau est fortement en déclin. Le constat est fait d'une évolution de la fréquentation avec des passages de plus courte durée. De même, cela fait 2 ans qu'il n'y a plus de passages de femelles dans le nord de Cherbourg en juillet. Il s'agit d'un problème général qui concerne l'ensemble de la Manche.

Sur la taille, les pêcheurs normands étaient ok pour qu'il passe à 15 cm si ça passait à l'échelle nationale mais ce n'est pas le cas, notamment avec les plaisanciers, il faut que la DPMA avance sur ce point pour que la réglementation soit cohérente.

Pour rappel, cette mesure a été officialisée en décembre 2019 auprès des affaires maritimes et l'arrêté était passé en juin pour la Baie de Granville.

Résultats scientifiques

D'après les résultats scientifiques entre 2014 et 2018, l'araignée est en très forte expansion, le homard diminue mais pas de façon alarmante et le tourteau est en forte baisse.

La diminution de la structure de taille est avérée.

Propositions de mesures

Propositions de mesures de Jersey : Homard taille min à 88mm et max à 135mm

L'ensemble des membres de la commission reconnaît le manque d'intérêt de mettre en place une taille maximale.

Concernant la taille minimale, elle risque d'avoir un impact économique non négligeable. Les normands se trouvent seuls à s'opposer à cette mesure étant donné que les bretons (hors Saint-Malo et Saint-Brieuc) veulent passer à 90mm. De plus la communauté scientifique risque de militer pour la mise en place de cette mesure.

Il est rappelé que les jersiais affirment que le stock de homard baisse de manière dangereuse et que si leurs scientifiques concluent sur le fait que leur stock est en danger, les autorités jersiaises peuvent prendre des mesures de gestion de manière unilatérale à l'ouest du 2° O.

La commission s'oppose à cette mesure sachant que cette position sera très difficile à tenir lors du CCM de la Baie de Granville. Il est précisé que ce sera potentiellement un élément de négociation.

Cas de l'araignée : il y a un problème de gestion du marché à cause de la trop grosse production. Une part de la production part en boîte à bulot, notamment à Granville où la demande est très importante.

Il est alors recommandé d'assurer un marché avec Granville pour la vente d'araignée en boîte à bulot.

Licences attribuées sans nombre de casiers

Avec la nouvelle réglementation, il y a maintenant à la fois un contingent du nombre de licences et de casiers. Lors de la commission de novembre, des licences ont été attribuées sans casiers. Il a été convenu que des rectifications sur les attributions de casiers pourrait se faire lors de cette commission.

La commission est d'accord pour attribuer les casiers rendus disponibles

Il y a 200 casiers pour OC et 200 casiers pour NO

L'attribution des casiers est accordée à M Thévenin qui a obtenu sa licence pour agrandissement d'entreprise cette année.

Par ailleurs, suite au désistement de M Faivre dans le Calvados, la licence est attribuée à M Liethot en 1^{ère} installation.

Afin d'avancer de manière cohérente à l'échelle de la Normandie, il est proposé de mettre en place un groupe de travail spécifique pour la Manche Est.

Points d'information

Un point d'information est fait sur le programme RECCRU et ses premiers résultats. Les collecteurs ont été posés un peu tard en saison et partiellement relevés. L'an prochain il faudra mieux préparer cette manipulation. La pêche expérimentale a également été réalisée et demandera à être développée.

Un point d'étape est fait sur les sites Natura 2000 Anse de Vauville et Banc et récifs de Surtainville. La phase d'état des lieux vient de se terminer, elle visait à identifier et localiser l'ensemble des activités présentes sur ces sites.

Calendrier

Audit homard : 12 février 2020

CCM BdG : 13 & 14 février 2020

Commission nationale : 7 ou **8 avril**

GT crustacés ME (14 + 76) : **31/01/20**

Commission régionale : marée fin juin- début juillet : **4 juillet**

